



Pension alimentaire versée à mes enfants

Par **vanpeperstraete**, le **09/07/2008 à 18:01**

Je suis divorcée. j'ai 2 enfants à ma charge et leur père versait une pension alimentaire. ma fille de 17 ans vit actuellement avec son copain avec mon autorisation. donc son père a décidé de ne plus lui verser de pension alimentaire et lui demande d'écrire au juge des affaires familiales. celle-ci n'a pas demandé son émancipation et donc est toujours considérée à ma charge. je l'aide financièrement notamment avec cette pension puisqu'elle est demandeur d'emploi. Je me permets de vous demander si il est dans ses droits.

Par **Marion2**, le **09/07/2008 à 18:26**

Si votre fille n'habite plus chez vous, il faut que la pension alimentaire lui soit versée directement.
Dans la mesure où elle est sans emploi, ses parents doivent l'aider financièrement.
Elle n'a pas à écrire au JAF tant que la pension alimentaire est versée, mais si son père stoppe les versements, elle saisit le JAF.

Par **jeetendra**, le **09/07/2008 à 18:42**

bonsoir, n'hésitez pas à rappeler à votre ex qu'il y a une décision de justice relative au versement des pensions alimentaires pour les deux enfants et qu'il doit impérativement s'y conformer, votre fille même si elle a 17 ans dépend toujours de vous notamment financièrement, cela même si elle est hébergée par son copain, courage à vous, cordialement

Par **vanpeperstraete**, le **10/07/2008** à **10:51**

merci pour vos réponses il ne me reste plus qu'à faire un "petit" rappel à l'ordre voire par l'intermédiaire d'un huissier mais pas grave il a l'habitude